



1er tournoi international Memorial Decrop de Namur - championnat rapides FEFB 2022 : règlement du tournoi

Article 1 : Présentation

- 1.1 Le Royal Namur Echecs (901) organise avec le soutien de la FEFB et de la ville de Namur le 1^{er} tournoi international mémorial Decrop de Namur qui tient lieu de championnat de la FEFB de parties rapides.
- 1.2 La compétition se déroule dans les locaux de l'IATA à l'adresse : rue de la Montagne, 43a, 5000 Namur

Article 2 : participation

- 2.1 La compétition est ouverte à tout joueur affilié à la FIDE
- 2.2 L'inscription est de 20 €
 - 2.2.1 L'inscription est réduite à 10 € pour les jeunes nés après le 01/01/2002
 - 2.2.2 L'inscription est gratuite pour les joueurs titrés suivants : GM, MI, FM, WGM, WMI
 - 2.2.3 L'inscription est majorée de 5€ pour les paiements après le 04/09/2022
- 2.3 En s'inscrivant, chaque joueur confirme qu'il a lu et approuvé le présent règlement.

Article 3 : Mode de jeu

- 3.1 Les appariement se font au système suisse effectué à l'aide du logiciel swar v5.44 en 9 rondes à la cadence de 10 minutes + 5 secondes d'incrément par coup
- 3.2 Le classement se fait selon les points de match (victoire = 1 point, nulle = 0,5 point, défaite = 0 point)
- 3.3 En cas d'égalité, les départages suivants sont appliqués dans l'ordre :
 1. Buchholz cut 1
 2. Buccholz
 3. Résultat mutuel
 4. Moyenne des Elo des adversaires cut 1
 5. Nombre de victoire



Article 4 : calendrier et horaire

4.1 les 9 rondes du tournoi se déroulent le dimanche 11 septembre 2022

4.2 l'horaire est le suivant :

10h – 10h45 : Accueil et pointage des joueurs	
10h50 : Appariement de la première ronde	
11h00 : Ronde 1	14h40 : Ronde 6
11h40 : Ronde 2	Pause de l'après midi
12h20 : Ronde 3	15h40 : Ronde 7
Pause de midi	16h20 : Ronde 8
13h20 : Ronde 4	17h00 : Ronde 9
14h00 : Ronde 5	
17h45 : Remise des prix	

Article 5 : forfaits

5.1 Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec 10 minutes de retard est déclaré forfait

Article 6 : Règle du jeu

6.1 Les règles du jeu sont celles édictées par la FIDE pour les parties à cadence rapide sans supervision suffisante d'un arbitre à savoir :

A.2 Les joueurs ne sont pas obligés de noter les coups mais ils ne perdent pas le droit d'effectuer une réclamation normalement basée sur la feuille de partie. Le joueur peut à tout moment, demander à l'arbitre de lui fournir une feuille de partie dans le but de noter les coups.

A.4 Autrement, ce qui suit s'applique :

A.4.1 A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des joueurs,
A.4.1.1 aucun changement ne peut être fait au réglage de la pendule, sauf si la planification de la compétition était compromise.

A.4.1.2 aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé. A.4.2 Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre.

A.4.3 Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter la pendule et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par une suite de coups légaux.



**NAMUR
CAPITALE**



A.4.4 Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.

A.4.5 L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même.

Il est à noter que le premier coup illégal n'est pas sanctionné par la perte de la partie mais bien par un ajout de 2 minutes de temps de réflexion à l'adversaire.

Article 7 : la zone de jeu et la salle de jeu

7.1 La zone de jeu est définie comme étant la salle de jeu et les zones dans lesquelles peuvent circuler les joueurs pendant leur partie à savoir : le coin fumeur, et les toilettes.

7.2 La salle de jeu est définie comme la pièce dans laquelle se trouvent les tables de jeu.

7.3 Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.

7.4 Les spectateurs sont autorisés dans la salle de jeu mais leur téléphone doit être éteint.

Article 8 : téléphone portable et autre outil numérique

8.1 Il est interdit d'avoir sur soi un téléphone ou tout autre outil numérique. Le téléphone doit être éteint. Les joueurs ne peuvent pas l'avoir en leur possession mais il est autorisé à être posé sur la table.

Article 9 : arbitrage et comité d'appel d'arbitrage

9.1 Le Royal Namur Echecs nomme l'équipe d'arbitrage et la commission d'appel.

9.2 L'arbitre principal du tournoi est Timothé Scaillet

9.3 La commission d'appel sera composée de 3 joueurs majeurs volontaires. Seront choisis en priorité pour celle-ci des joueurs ayant des connaissances en arbitrage.



NAMUR
CAPITALE



Article 10 : Prix

10.1 Les prix sont attribués à la place après départage et ne sont pas partagés

10.2 Les prix ne sont pas cumulables. Un joueur qui est éligible à plusieurs prix recevra le prix en espèces le plus important. Si un joueur peut prétendre à deux prix de valeurs identiques, il recevra dans l'ordre : le prix du classement général, le prix FEFB, le prix spécial. Le prix qu'il n'aura pas reçu sera attribué au joueur suivant dans le classement concerné.

10.3 Tableau des prix

Classement général	Rapide FEFB	Prix spéciaux	
1 ^{er} : 700€	1 ^{er} : 150€	1 ^{er} -2100 : 90€	1 ^{er} -1500 : 70€
2 ^e : 500€	2 ^e : 100€	2 ^e -2100 : 60€	2 ^e -1500 : 40€
3 ^e : 300€	3 ^e : 50€	3 ^e -2100 : 30€	3 ^e -1500 : 20€
4 ^e : 200€		1 ^{er} -1800 : 80€	1 ^e féminine : 50€
5 ^e : 150€		2 ^e -1800 : 50€	1 ^{er} jeune : 70€
6 ^e : 100€		3 ^e -1800 : 30€	2 ^e jeune : 40€
7 ^e : 80€			3 ^e jeune : 20€
8 ^e : 50€			

L'organisateur

L'arbitre